

espace
politique
d'innovation
épi

**Mercredi 19 octobre 2005
18h30 - 20h30**

Dans le cadre d'un cycle d'« Apéritif-Débats »

**Faut-il changer la fonction électorale pour
améliorer la démocratie et rendre la
République plus efficace ?**

EPI - 18C rue des Jardins
25000 Besançon
epibesancon@yahoo.fr

Cafétéria du F.J.T des Oiseaux, 46 rue des Cras

La société française, bloquée par des années d'immobilisme, rongée par les inégalités, méfiante vis à vis de la classe politique, a besoin de réformes fondamentales ainsi que l'ont suggéré les différents scrutins que nous avons vécus depuis une dizaine d'années.

Elle doit notamment, pour ce faire, se réconcilier avec les élus de la République.

Pour mener à bien ces réformes, et opérer cette réconciliation, elle a besoin d'hommes et de femmes de talent, tout entier consacrés à leurs tâches, ne craignant ni les obstacles, ni les oppositions, ni même l'impopularité.

Or la nature des décisions à prendre implique une durée qui ne s'accommode pas avec l'actuel rythme électoral de notre vie démocratique.

D'abord préoccupés de leur réélection, les élus, à tous les niveaux de responsabilité, s'en tiennent pour l'essentiel, et au mieux, à des demi-mesures. Une sorte de caste s'est ainsi constituée, préoccupée surtout de sa reproduction.

Le cumul des mandats et la non limitation de ceux-ci privent notre pays d'une grande partie des forces vives de son peuple et pénalisent l'efficacité démocratique.

Sans prétendre que ces deux verrouillages résument à eux seuls les faiblesses actuelles de notre démocratie, ils n'en constituent pas moins un obstacle qu'à l'évidence les détenteurs actuels des mandats décisionnels ne peuvent ni ne veulent lever :

- Pourquoi les élus cumulent-ils des fonctions électorales ?
- En quoi cette pratique pénalise la vie démocratique ?
- En quoi le renouvellement indéfini des mandats électifs, sous bénéfice de réélection évidemment, est-il un frein au changement ?
- Quelles pratiques pourraient constituer un progrès ? Comment les promouvoir ?

Pour engager cette discussion, nous entendrons le point de vue de :

Bernard LIME, juriste constitutionnel, doyen de la Faculté de Droit

Le débat sera présenté et animé par Claude MAGNIN

*Ça vous intéresse ? Venez en discuter avec nous !
Invitez autour de vous des personnes concernées par le débat !*